

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2024/03/21-3

Création du diplôme d'université « Passerelle » à Aix-Marseille Université, à compter de 2024/2025

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 21 mars 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Considérant que le diplôme universitaire « Passerelle » (DUP) repose sur un apprentissage intensif du français langue étrangère (FLE) ;

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à la création du diplôme d'université « Passerelle » au sein d'Aix-Marseille Université, à compter de l'année universitaire 2024/2025 en faveur des étudiants et chercheurs en exil non francophones souhaitant améliorer leur niveau de langue française.

Cet avis est adopté à l'unanimité

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 21 mars 2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université